



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial ou désignation du mélange** C6602A  
**Numéro d'enregistrement** -  
**Synonymes** Aucun(e)(s).  
**Date d'émission** le 15-09-10  
**Numéro de version** 04  
**Date de révision** le 29-05-16  
**Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version** le 14-08-15

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Impression jet d'encre

**Utilisations déconseillées** Aucun connu.

### Identification de la société

HP France SAS  
1 ave Du Canada, Building A  
Les Ulis  
France 91947  
Numéro de téléphone 0 820 211 211

HP Inc. health effects line  
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209  
(Ligne directe) 1-760-710-0048  
HP Inc. Customer Care Line  
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836  
(Ligne directe) 1-208-323-2551  
Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com  
Numéro d'appel d'urgence + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers pour la santé humaine

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

H317 - Risque de réaction cutanée allergique.

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées Catégorie 2 (Reins)

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

**Contient :** Eau, Ethylène glycol, Food Black 2 Tetramethylammonium Salt, Hexanediol 1,2, pyrrolidone-2

#### Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement** Avertissement

#### Mentions de danger

H317 Risque de réaction cutanée allergique.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Conseils de prudence

#### Prévention

P280 - Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.  
P260 - Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols.

**Réaction** P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P333 + P313 - En cas d'irritation de la peau ou d'urticaire: Demander un conseil médical/des soins.  
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.  
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Stockage** Donnée inconnue.

**Élimination**  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

**Informations supplémentaires de l'étiquette**  
Aucun(e)(s).

**2.3. Autres dangers**  
Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux. Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes.

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.  
Contient Food Black 2 acid salt.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Eau	30-40	7732-18-5 231-791-2	-	-	
<b>Classification :</b>	-				
pyrrolidone-2	<30	616-45-5 210-483-1	01-2119475471-37-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	Eye Irrit. 2;H319				
Ethylène glycol	<25	107-21-1 203-473-3	01-2119456816-28-XXXX	603-027-00-1	#
<b>Classification :</b>	Acute Tox. 4;H302, STOT RE 2;H373				
Hexanediol 1,2	<7.5	6920-22-5	01-2119987321-35-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	Eye Irrit. 2;H319				
Food Black 2 Tetramethylammonium Salt	<5	116340-05-7 405-170-3	01-0000015470-78-XXXX	611-020-00-X	
<b>Classification :</b>	Acute Tox. 3;H301, Skin Sens. 1;H317, Aquatic Chronic 3;H412				

**Remarques sur la composition** Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.

## SECTION 4: Premiers secours

**Informations générales** Donnée inconnue.

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Contact avec la peau** Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux** Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Ingestion** En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Donnée inconnue.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Donnée inconnue.

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Donnée inconnue.

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Produit chimique sec, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

**Moyens d'extinction inappropriés** Aucun.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Donnée inconnue.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers** Donnée inconnue.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie** Donnée inconnue.

**Méthodes particulières d'intervention** Aucun n'est établi.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Porter l'équipement personnel de protection approprié.

**Pour les secouristes** Donnée inconnue.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.

**6.4. Référence à d'autres sections** Donnée inconnue.

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Donnée inconnue.

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

**UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE**

Composants	Type	Valeur
Ethylène glycol (CAS 107-21-1)	VLCT	104 mg/m <sup>3</sup>
	VME	40 ppm
		52 mg/m <sup>3</sup>
		20 ppm

**La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques**

Composants	Type	Valeur	Forme
Ethylène glycol (CAS 107-21-1)	VLE	104 mg/m <sup>3</sup>	Vapeurs.
	VME	40 ppm	Vapeurs.
		52 mg/m <sup>3</sup>	Vapeurs.

**La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques**

Composants	Type	Valeur	Forme
------------	------	--------	-------

20 ppm Vapeurs.

**Limites biologiques**

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures de suivi recommandées**

Donnée inconnue.

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)**

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Ethylène glycol (CAS 107-21-1)	Consommateurs	Cutané	53 mg/kg	Long terme systémique
		Inhalation	7 mg/m3	Long terme local
	Travailleurs	Cutané	106 mg/kg	Long terme systémique
		Inhalation	35 mg/m3	Long terme local
Hexanediol 1,2 (CAS 6920-22-5)	Travailleur	Inhalation	123 mg/m3	Long terme systémique
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)	Consommateurs	Cutané	6 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Cutané	167 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Inhalation	17.1 mg/m3	Long terme systémique
	Travailleurs	Oral	5.2 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Oral	33.3 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Cutané	277 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Cutané	10 mg/kg bw/d	Long terme systémique
Inhalation	57.8 mg/m3	Long terme systémique		

**Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)**

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme	
Ethylène glycol (CAS 107-21-1)	Sans objet	CNTP	199.5 mg/l	Station d'épuration	
		Eau de mer	1 mg/l		
		eau douce	10 mg/l		
		Intermittant	10 mg/l		Communiqués
		Sédiment	37 mg/kg		eau douce
		Sédiment	3.7 mg/kg		Eau de mer
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)	Sans objet	Sol	1.53 mg/kg	Station d'épuration	
		CNTP	10 mg/l		
		Eau de mer	0.05 mg/l		
		eau douce	0.5 mg/l		
		Intermittant	0.5 mg/l		Communiqués
		Sédiment	0.4205 mg/kg		eau douce
Sol	0.0612 mg/kg				

**Directives au sujet de l'exposition**

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

**France – INRS : Désignation « Peau »**

Ethylene glycol (CAS 107-21-1)

Résorption via la peau

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Utiliser dans une zone correctement ventilée.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Informations générales**

Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.

**Protection des yeux/du visage**

Donnée inconnue.

**Protection de la peau**

**- Protection des mains**

Donnée inconnue.

**- Divers**

Donnée inconnue.

**Protection respiratoire**

Donnée inconnue.

**Risques thermiques**

Donnée inconnue.

**Mesures d'hygiène**

Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Donnée inconnue.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	Liquide.
Couleur	Noir.
Odeur	Donnée inconnue.
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	7 - 7.4
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	> 93.3 °C (> 200.0 °F) Coupelle fermée
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Non déterminé
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Donnée inconnue.
<b>Solubilité(s)</b>	
Solubilité (dans l'eau)	Soluble dans l'eau
Solubilité (autre)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Donnée inconnue.
Propriétés explosives	Donnée inconnue.
Propriétés comburantes	Donnée inconnue.

### 9.2. Autres informations

COV (% en poids) < 578 g/l

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Donnée inconnue.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produit pas.
10.4. Conditions à éviter	Donnée inconnue.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire.

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales Donnée inconnue.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Corrosion ou irritation de la peau	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>Blessure ou irritation grave des yeux</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Mutagénicité des cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.
<b>Danger par aspiration</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

<b>Composants</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'essais</b>
Ethylène glycol (CAS 107-21-1)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	9530 mg/kg
<i>Divers</i>		
DL50	Rat	2800 mg/kg
	Souris	5.8 g/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Chat	1650 mg/kg
	Chien	5500 mg/kg
	Cochon d'Inde	8.2 g/kg
	Rat	5.89 g/kg
	Souris	14.6 g/kg
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Oral</i>		
DL50	Cochon d'Inde	6500 mg/kg
	Rat	6500 mg/kg
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Donnée inconnue.	
<b>Autres informations</b>	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.	

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

<b>Produit</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'essais</b>
C6602A		
<b>Aquatique</b>		
<i>Aiguë</i>		
Poisson	CL50	Tête-de-Boule
		> 750 mg/l, 96 heures
<b>Composants</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'essais</b>
Ethylène glycol (CAS 107-21-1)		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50	Tête-de-Boule
		8050 mg/l, 96 heures
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)		
<b>Aquatique</b>		
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)
		13.21 mg/l, 48 heures

<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Donnée inconnue.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée inconnue.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>	
Ethylène glycol	-1.36
pyrrolidone-2	-0.85
<b>Facteur de bioconcentration (BCF)</b>	Donnée inconnue.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée inconnue.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Donnée inconnue.

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets résiduels</b>	Donnée inconnue.
<b>Emballages contaminés</b>	Donnée inconnue.
<b>Code des déchets UE</b>	Donnée inconnue.
<b>Informations / Méthodes d'élimination</b>	Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement. S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé approprié.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

#### IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

#### IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

#### ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

#### Autres informations

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

##### Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

##### Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

##### Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

##### Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

##### Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

**Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation**

N'est pas listé.

**Restrictions d'emploi**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail**

Non réglementé.

**Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail**

Non réglementé.

**Autres règlements de l'UE**

**Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Non réglementé.

**Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail**

Ethylene glycol (CAS 107-21-1)

Food Black 2 Tetramethylammonium Salt (CAS 116340-05-7)

**Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail**

Food Black 2 Tetramethylammonium Salt (CAS 116340-05-7)

**Autres réglementations**

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

**Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Specific Provisions: Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency, amending Directive 1999/45/EC and repealing Council Regulation (EEC) No 793/93 and Commission Regulation (EC) No 1488/94 as well as Council Directive 76/769/EEC and Commission Directives 91/155/EEC, 93/67/EEC, 93/105/EC and 2000/21/EC (in the amended version OJ L 396 from 29.05.2007 page 3 with further rectifications and amendments).

**Réglementations nationales**

Donnée inconnue.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

See attached SUMI or GEIS document, if applicable.

---

**SECTION 16: Autres informations**

**Références**

Donnée inconnue.

**Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

Donnée inconnue.

**Date d'émission**

le 15-09-10

**Informations de révision**

Composition/Renseignements sur les ingrédients

**Informations de formation**

Donnée inconnue.



**Avis de non-responsabilité**

Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications réglementaires d'autres pays.

**Informations du fabricant**

HP Inc.  
1501 Page Mill Road  
Palo Alto, CA 94304-1112 US  
Direct 1-650-857-5020

**Explication des abréviations**

<b>ACGIH (États-Unis)</b>	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
<b>CFR</b>	Code de Réglementation Fédérale
<b>COC</b>	Cleveland coupe ouverte
<b>Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)</b>	Ministère des Transports
<b>EPCRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
<b>NTP</b>	Programme National de Toxicologie
<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
<b>PEL</b>	Limite d'Exposition Admise
<b>RCRA</b>	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>VLCT</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP : &lt;value&gt;</b>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
<b>Vle</b>	Seuil Limite
<b>TSCA</b>	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils

**Liste des abréviations**

Donnée inconnue.

# Safe Use of Mixture Information (SUMI)

## Consignes d'utilisation sûre des informations sur les mélanges (SUMI)

### Encre à base d'eau: WB01 \*French\*

#### Clause de non-responsabilité

Ces consignes d'utilisation constituent un document générique visant à indiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse à l'obligation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant ces consignes d'utilisation à la fiche de sécurité d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé en toute sécurité en suivant les instructions ci-dessous. Conformément à la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'employeur garde la responsabilité de communiquer les informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration des consignes en milieu professionnel pour les employés, les fiches de consignes d'utilisation doivent toujours être étudiées en même temps que la fiche de sécurité et l'étiquette du produit. Les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) et de la concentration prévisible sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de sécurité chimique (CSA) seront indiquées en section 8 de la fiche de sécurité. Le(s) numéro(s) d'enregistrement REACH, le cas échéant, complète(nt) la fiche de sécurité étendue d'un produit.

#### Conditions de fonctionnement

<b>Durée maximale</b>	Jusqu'à 8 heures par jour
<b>Fréquence de l'exposition</b>	< 240 jours par an
<b>Conditions de traitement</b>	Couvrir l'utilisation à des températures ambiantes. Une ventilation adéquate doit être prévue dans les zones où l'impression est effectuée. La norme ANSI/ASHRAE 62.1-2013 fournit des lignes directrices pour assurer une qualité de l'air acceptable dans l'espace de travail. Éviter tout contact direct. Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail. Une supervision doit être assurée pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont implémentées et correctement appliquées, et que les conditions de fonctionnement sont bien suivies.

#### Mesures de gestion des risques

<b>Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la sécurité</b>	Porter des lunettes de sécurité munies de protections latérales (ou des lunettes de protection), en cas de risque de projection. Porter des gants résistants aux agents chimiques : Voir la section 8 de la fiche de sécurité. Porter des vêtements appropriés résistants aux agents chimiques. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire. La mise en place d'une fontaine de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée. Éviter de respirer les vapeurs/brumes. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les employés doivent être formés à l'utilisation et à l'entretien appropriés de tous les équipements de protection individuelle
--	---



#### Conseils de bonnes pratiques

Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins.  
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.  
Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en environnement professionnel.  
Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.  
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.  
Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.  
Conserver à température ambiante.



#### Mesures environnementales

Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts/réseaux d'approvisionnement en eau.  
Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux locaux, fédéraux et provinciaux.  
Assurer la collecte et l'élimination des déchets à travers un prestataire dûment licencié.

#### Utiliser des descripteurs

IS-Utilisation dans les sites industriels

PW-Large utilisation par les professionnels

SU7-Supports d'impression et de reproduction

PC18-encre et toners

PROC1-production chimique ou de raffinerie en procédure fermée sans risque d'exposition ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes.

PROC2-production chimique ou de raffinerie en procédure continue fermée avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC3-Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en procédures par lots fermées avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC8a-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées

PROC8b-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations dédiées

ERC5-Utilisation dans un site industriel menant à une inclusion dans ou sur l'article

ERC8c-Utilisation généralisée conduisant à une inclusion dans ou sur l'article (en intérieur)

#### Informations supplémentaires sur la composition des produits

Dans la section 2 de la fiche de sécurité ainsi que sur l'étiquette, la classification du mélange est fournie.

La plupart des encres à base d'eau sont « non classées ».

La classification du mélange est basé sur chaque ingrédient qui la compose et sur sa concentration.

Tous les ingrédients qui contribuent à la classification sont énoncés dans la section 3 de la fiche de sécurité.

Les valeurs limites pertinentes des ingrédients à partir desquels l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la fiche de sécurité.

Le produit peut contenir des ingrédients ayant un effet sensibilisant pouvant causer des réactions allergiques à certaines personnes.

La section 2 de la fiche de sécurité indique ces ingrédients le cas échéant.